

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSÉRIONS:
Annonces: la ligne. . . 25 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAVERGNE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX
ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 15.00
» Six mois. . . 25.00
» Un an. . . 50.00
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 23 MAI 1880

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LE FUTUR PRÉSIDENT DU SENAT

Paris, 23 mai. Dans les cercles de gauche, on considère comme certain que le candidat choisi, lundi, par la réunion plénière des gauches, M. Leroyer ou M. Say, sera élu président du Sénat.

CONSEIL DES MINISTRES

Le *National* dit que dans la réunion qu'il a tenue aujourd'hui, le conseil des ministres s'est occupé du budget de 1881 et des détails de la distribution des drapacuns. Tous les régiments seront représentés.

CHEZ M. DE FREYCINET

La *Liberté* annonce que M. Andrieux, préfet de police, a eu, aujourd'hui, une longue conférence avec M. de Freycinet.

LE DUC DE PADOUVE

La *Liberté* et la *Patrie* disent que la majorité du bureau de la Chambre, qui s'est réunie avant la séance, s'est prononcée contre les poursuites à exercer contre M. le duc de Padouve.

ELECTION DU PRÉSIDENT DU SENAT

Paris, 23 mai, 6 h. 20 soir. Les bureaux des trois gauches sénatoriales se sont réunis aujourd'hui. Ils ont décidé de présenter trois candidats: MM. Say, Le Royer, Polletain.

LE BUDGET DES CULTES

Dans la commission du budget, M. de Fallières a demandé que plusieurs modifications fussent apportées au budget des cultes pour ne pas ôter au gouvernement l'autorité dont il a besoin pour exécuter les décrets du 29 mars.

Après le départ du ministre, la commission a continué l'examen du budget. Elle a opéré certaines réductions s'élevant à 200,000 fr., entre autres, la suppression du traitement supplémentaire accordé aux évêques et aux archevêques qui sont nommés cardinaux.

LAÏQUES ET CONGRÉGANISTES

Voici des chiffres intéressants sur la moralité comparée des instituteurs laïques et congréganistes et des instituteurs laïques. Qui de nous ne s'est pas senti douloureusement troublé en lisant dans quelque journal la mention d'une de ces abominables affaires dans lesquelles des professeurs ont été victimes d'un misérable, esclave de vices ignobles?

Le soin avec lequel certains journaux de la gauche relèvent ces faits à la charge des instituteurs congréganistes produit un effet erroné sur lequel il est certain qu'ils spéculent. On croit à la multiplicité de délits, déjà trop nombreux sans doute, mais qui sont infiniment plus rares parmi les instituteurs congréganistes que parmi les instituteurs laïques.

Voici sur ce point une démonstration décisive: il est établi que, dans ces neuf dernières années, d'après les *Statistiques officielles*, 49 743 instituteurs et professeurs congréganistes ont encouru 42 condamnations, 73,903 instituteurs laïques en ont encouru 183; d'où il résulte qu'il y a trois fois plus de coupables parmi les instituteurs laïques que parmi les congréganistes.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Le gouvernement publie tous les ans, d'après les actes de l'état-civil, le relevé des naissances, des décès, des mariages, pendant l'année précédente. Nous reproduisons ci-dessous le bilan du mouvement de la population.

Le tableau inséré il y a quelque temps au *Journal officiel*, pour l'année 1878, confirme et aggrave les inquiétudes très sérieuses que nous inspire depuis quelques années la faiblesse de notre vitalité nationale.

On compte, à chaque recensement, un

certain nombre de départements où la population diminue: en 1878, le chiffre des déficits a fortement augmenté:
En 1874, huit départements perdaient 6,652 habitants.
En 1875, vingt-six départements perdaient 16,942 habitants.
En 1876, dix-sept départements perdaient 11,712 habitants.
En 1877, seize départements perdaient 8,669 habitants.
En 1878, vingt-six départements ont perdu 21,140 habitants.

Ces départements sont:
Basses-Alpes, 301; Aube, 1,233; Bouches-du-Rhône, 1,033; Calvados, 1,457; Côte-d'Or, 466; Drôme, 11; Eure, 1,882; Eure-et-Loir, 659; Haute-Garonne, 444; Gers, 1,309; Hérault, 642; Indre-et-Loire, 47; Lot-et-Garonne, 1,236; Maine-et-Loire, 627; Manche, 702; Oise, 394; Orne, 1,489; Rhône, 1,106; Sarthe, 1,335; Seine-et-Marne, 147; Seine-et-Oise, 1,403; Somme, 433; Tarn-et-Garonne, 712; Var, 1,363; Vaucluse, 887; Yonne, 670.

En nous reportant aux tableaux des périodes précédentes, nous constatons que les mêmes départements figurent presque chaque année parmi ceux qui perdent des habitants. C'est là un fait très difficile à expliquer, mais qui est aussi affligeant qu'étrange.

Les autres départements ont gagné ensemble 119,313 habitants en 1878, par l'excédent des naissances sur les décès; mais il faut en déduire la perte de 21,140, et il ne reste plus que 98,173 habitants pour l'augmentation produite en 1878. C'est peu, bien peu, et c'est ici que se manifeste la diminution de notre vitalité. En effet, l'augmentation de la population a été:

En 1874, de 171,943 habitants;
En 1875, de 105,913 —
En 1876, de 132,608 —
En 1877, de 142,622 —
En 1878, de 98,173 —

Or, tout le monde a été d'accord à reconnaître que le résultat des années antérieures était fort mauvais et nous constituait dans un état d'infériorité inquiétant relativement à tous les autres pays, où l'accroissement est beaucoup plus considérable. Que faudra-t-il dire de l'année 1878, qui est au-dessous de toutes les autres?

La statistique générale de l'année 1878 se résume ainsi:

Naissances	937,211
Mort-nés	13,285
Décès	859,926
Mariages	279,892

Ce chiffre des mariages est meilleur que l'année précédente, mais inférieur à la moyenne normale. En voici la preuve:

En 1874, mariages	303,117
En 1875, —	300,427
En 1876, —	291,369
En 1877, —	293,094
En 1878, —	279,892

Tous ces résultats n'ont rien de satisfaisant. Nous touchons ici à un des plus graves problèmes qui puissent préoccuper une nation. Ainsi que nous l'avons dit déjà plusieurs fois, la Russie a une population — la première de toutes les richesses — augmente à peine de 131,000 habitants en moyenne par an, l'Angleterre voit la sienne s'accroître de 300,000, l'Allemagne de 500,000, la Russie de 800,000, l'Autriche de 135,000 et l'Italie de 170,000.

Veut-on une comparaison plus saisissante encore? Voici les naissances en Allemagne:

Années	Enfants	Par mille habitants
1872	1,692,227	41.59
1873	1,715,283	41.30
1874	1,752,976	41.75
1875	1,798,391	42.31
1876	1,831,218	42.51
1877	1,818,550	41.66
1878	1,785,080	40.38

Or, en France, pendant la période de 1874 à 1876, on n'a compté que 25 1/2 naissances par mille habitants; descendue au-dessous de ce chiffre, l'est pas possible de se faire illusion sur ce qu'il y a d'inquiétant dans une telle infériorité.

En France, les villes augmentent; c'est dans les campagnes que se manifeste, chaque année, la dépopulation. Les ruraux aisés ou riches veulent envoyer leurs enfants « à la ville »; en outre, pour leur assurer une fortune, ils évitent d'avoir plusieurs héritiers directs, afin de réunir sur une seule tête les biens amassés pendant une longue carrière de travail.

Il en résulte que le sol n'a plus de bras

pour le cultiver, que la main-d'œuvre attend dans les campagnes un taux exorbitant, et que la terre, abandonnée par les uns ou n'étant pas assez rémunératrice pour les autres, perd une grande partie de son prix.

En voulant trop s'enrichir eux et leurs enfants, les habitants de la campagne ont diminué la valeur de leurs biens. Cet état de choses est signalé dans tous les départements.

Quoi qu'on en dise, il faudra se décider à envisager cette double question humaine et agricole dans toute sa gravité. Une législation qui favoriserait dans les campagnes les familles nombreuses, par des moyens employés au triple point de vue de l'élection, du recrutement et de l'impôt, est une des nécessités de notre temps. Elle devient chaque jour plus urgente, et nous sommes étonnés que la Société des agriculteurs de France n'ait pas encore saisi le Parlement d'une pétition très pressante, en vue de l'obtenir.

LETTRÉ DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 22 mai 1880.

De l'entrevue d'avant-hier entre MM. de Freycinet, Magnin et la commission du budget, a, comme vous le savez, témoigné d'un grave dissentiment du Gouvernement avec la commission.

Le pays, après toutes les promesses qui lui ont été faites, surtout depuis qu'il possède la vraie République, avait certainement le droit de croire que le budget serait voté dans la présente session et qu'il n'y aurait plus besoin de réunir extraordinairement les Chambres en automne. Or, non seulement il résulte des explications échangées jeudi, que le budget ne pourra pas être voté par le Sénat avant le mois d'août, mais que la Chambre elle-même se trouvera dans le même cas.

Vous devinez la surprise générale et combien le public désemparé s'en prend aux pouvoirs publics qui se débrouent une fois de plus depuis neuf ans, à leurs devoirs constitutionnels. Le cabinet a compris qu'il était nécessaire qu'il se justifiât aux yeux de l'opinion en établissant de quel côté se trouvait la responsabilité du retard. Il rappelle donc ce matin dans les *Débats*, la lettre écrite il y a un mois par le président du conseil à M. Brisson pour le prier de hâter autant que possible les travaux de la commission en sorte que le budget de l'exercice de 1881 pût être voté dans la session ordinaire par la Chambre et par le Sénat. Mais pour que cet appel fût suivi d'effet, il aurait fallu qu'il eût été corollaire, de la part de chaque département ministériel, le dépôt des documents nécessaires aux travaux de chacun des rapporteurs, et c'est malheureusement ce que n'établissent pas les *Débats*.

Aussi *Sicte*, organe de M. Brisson, a-t-il beau jeu en mettant les points sur les *Débats* pour démontrer que le président de la commission du budget n'avait fait qu'indiquer sommairement dans sa réponse à MM. de Freycinet et Magnin, savoir: que si le travail de M. Thompson sur le budget de l'Algérie se trouve retardé, c'est que le rapporteur n'a encore reçu du Gouvernement qu'une faible partie des documents nécessaires pour justifier l'augmentation considérable de 4 millions demandée pour les dépenses de ce service en 1881; que M. Dréo, rapporteur du budget de la marine, se trouve arrêté par des difficultés du même genre; que la maladie de M. Villain a retardé le rapport sur les travaux publics. Enfin que M. Rouvier, le rapporteur général, est arrêté non pas seulement par le défaut d'informations concernant le budget

de l'Algérie, de la marine et des travaux publics, mais encore par suite du manque de renseignements sur les recettes qui impliquent la question des dégrèvements, dont il n'est pas possible d'établir les bases sans être fixé sur le chiffre de disponible.

Le résultat de ces renseignements que si la commission n'a pas mis beaucoup d'empressement dans l'achèvement de ses travaux, le cabinet y a fortement contribué, et qu'en somme c'est à lui qu'incombe la plus grande part de responsabilité. Il est vrai qu'il peut-être pour-conscience des tiraillements, des pertes de temps, conséquence de la division de la majorité et des exigences des groupes, mais alors il devrait le dire, autrement les électeurs seront obligés de constater une fois de plus qu'en temps de vraie République les affaires les plus essentielles de l'Etat qui se résument dans le vote des lois de finances se font plus lentement et avec infiniment moins de précision que sous les régimes précédents.

En attendant, les radicaux que le vote du budget n'a toujours que médiocrement intéressés et qui se soucient également fort peu du prochain renouvellement des Conseils généraux, considèrent la déclaration faite par M. de Freycinet à la commission présidée par M. Brisson d'avoir à hâter son travail afin que les Chambres puissent se séparer le 15 juillet, comme une fin de non recevoir opposée à la solution de toutes les grandes questions actuellement sur le chantier: réforme de la magistrature, réformes sur l'armée, réforme de l'enseignement primaire, etc., etc.

La République française s'est enfin décidée à dire son avis au sujet des grèves qui forment depuis plus de quinze jours l'objet des préoccupations universelles, mais c'est pour apprendre à ses lecteurs que, notamment à Reims, elles sont le résultat des doctrines des socialistes propagées parmi les ouvriers par le *Proletaire* et l'*Égalité* et aussi par une feuille locale la *Clochette des Travailleurs*. Le trouble dans les ateliers daterait, paraît-il, du dernier Congrès ouvrier de Marseille.

S'il en est ainsi et que les prédictions communistes soient passées à l'état chronique dans nos centres industriels, on est en droit de se demander comment elles n'ont pas été signalées par les agents du gouvernement de façon à ce qu'il prit les mesures convenables pour prévenir ou arrêter les grèves? Serait-ce donc que les nouveaux fonctionnaires, absorbés par la surveillance des anciens partis, auraient, ainsi que leurs chefs, perdu le sentiment de la situation en s'écriant à droite alors que la véritable danger est à gauche? Quoi qu'il en soit, les révélations du *moniteur de l'opportuniste*, venant après celles du *National* touchant la prétendue présence à Roubaix de M. Barberet, chef de bureau des sociétés professionnelles au ministère de l'intérieur, démontrent qu'une interpellation devient nécessaire.

Les conservateurs qui ont attendu pour la faire que les grèves eussent perdu leur caractère de gravité, ne sauraient plus hésiter davantage, car il faut que la lumière se fasse promptement aux yeux du public aussi bien que pour tous les intéressés.

Je ne me trompais pas en prévoyant à la fin de ma lettre d'hier, que la pré-

sence de M. Gambetta au mariage civil de la fille du général de Gallifet serait exploitée par les intransigeants contre l'ancien leader des gauches. Ce matin, le *Mot d'Ordre*, après avoir rappelé le passé du président de la Chambredu commandant du 8^e corps d'armée, qui devrait en faire d'éternels adversaires, constate, qu'ils « s'étreignent et sont amis, et qu'il n'y a plus qu'à souhaiter qu'ils ne deviennent pas un jour complices. »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

Le *Réveil social* termine un long article intitulé: *Vive Gallifet! vive Gambetta!* par ces lignes significatives: « L'histoire conservera ces deux cris associés: Vive Gallifet! vive Gambetta! vive le héros de la sanglante semaine de Mai! vive Gallifet! vive le protecteur et l'ami de Gallifet! vive Gambetta! »

M. Sénar empêché, a délibéré sous la présidence de M. Gambetta, sur le fameux cas du duc de Padoue, dont on a fait tant de bruit depuis quelques jours. M. Gambetta ayant lu la demande d'autorisation de poursuites que lui avait transmise M. le garde des sceaux, les membres du bureau ont jugé prudent de faire comme Ponce-Pilate. Après avoir déclaré qu'ils n'avaient point qualifié pour se prononcer sur le fond de la « grande » accusation formulée contre M. de Padoue, le bureau s'est contenté de prendre la résolution de faire connaître à la Chambre la demande d'autorisation. On passe ainsi la main aux gauches qui d'avance, sans doute, ont arrêté leur décision.

La Commission relative au classement des travaux à exécuter dans nos ports maritimes a entendu MM. Varroy, ministre des travaux publics, Roussseau, directeur de la navigation et Bernard, ingénieur, chargé du rapport sur le contre-projet Farcy. M. Sabatini a demandé qu'on entendît M. Deshorites, lequel sera mandé pour la prochaine séance.

Un nouvel acte de complaisance pour MM. les radicaux mérite d'être signalé. Le ministre des finances vient de rapporter l'arrêté ministériel du 23 Juin 1852 exemptant les Congrégations religieuses du paiement du droit proportionnel d'enregistrement prélevé sur les cessions de biens qui leur sont faites par les personnes qui entrent dans ces corporations. Désormais donc les congréganistes rentreront dans le droit commun.

On ne dira pas que le gouvernement est cette fois l'humble serviteur des cléricaux et des réactionnaires. MM. Clémenceau et Henri Maret seront contents, si jamais ils peuvent l'être. Cependant je dois ajouter qu'au sein de la Commission du budget, M. Fallières a demandé qu'il y eût peu de modifications dans le budget des cultes, pour ne pas enlever au gouvernement l'autorité dont il a besoin pour exécuter les décrets du 29 mars. Pourquoi cette exigence?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 mai 1880. PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA. La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. PAUL DE CASSAGNAC dit qu'il a déposé une demande d'interpellation sur les abus de pouvoir commis par le préfet de Gers et sur les actes d'ingérence administrative dans l'élection de Mirande.

L'ordre du jour appelle la suite de l'interpellation, mais acceptera respectueusement le jour que la Chambre voudra fixer.

M. TIRARD, ministre de l'Agriculture et du Commerce, dit que M. le ministre de l'intérieur fera connaître son avis sur la date à fixer dans le cours de la séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif au tarif général des douanes (fabrication).

M. TIRARD, ministre du Commerce, sur l'article relatif aux fils de coton simples teints ou chinés, explique que la teinture de rouge d'Andrinople ne se fait plus qu'avec l'alizarine artificielle.

Il n'y a donc pas lieu de maintenir la distinction qui avait été faite par la commission entre la teinture ainsi obtenue et la teinture obtenue avec la garance qui n'est plus en usage. Le droit doit être par conséquent fixé uniformément à 30 francs.

M. MÉLINE, rapporteur, répond qu'il y a encore une différence à faire entre la teinture en rouge d'Andrinople et les autres teintures. Il convient d'avoir un tarif moins élevé pour les teintures autres que celles au rouge d'Andrinople.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE n'insiste pas.

peux enfoncés sur les yeux et d'amples cache-nez. On ne voyait pas leurs visages, mais ils avaient bonne tournure et il était assez naturel de penser qu'ils venaient de passer la soirée dans le salon de M. Dorgères.

— Diable! murmura Maxime, pendant que son ami refermait la porte sur ces gens si pressés, nous arrivons quand les invités partent. Nous allons être mal reçus. Mon cher oncle ne plaisante pas sur l'exacuité, et je m'attends à un joli sermon.

— Tiens! ajouta-t-il après avoir donné un coup d'œil à la loge du concierge, le père Doulevant dort sur son fauteuil comme un loir dans son trou.

— C'est assez son habitude, dit Vignory, et s'il n'y avait que lui pour garder la maison.